

BATIGERE

**AVENANT N° 7 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 3 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;
- UES QUADRAL ;
- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, Mme Josette CHARLOIS et M. Luc PRIEM, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE et M. Jean-Pierre NELH, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, MM. Patrick TOUSSAINT et Serge BREMEC, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM, M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour FO, MM. Eric SAINT-POL et Michel BIENCOURT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, MM. Alain HEINZ et Jean-Pierre AMAND, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES BATIGERE SERVICES :

- Pour la CFE/CGC, M. Alain TARON, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES ;
- Pour la CFTC, M. Roland CAMUT, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES,

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;
- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

A la suite de la signature d'un avenant à l'accord de formalisation de l'UES CILGERE intégrant :

- la société COCITRA AIDE AU LOGEMENT, filiale de COCITRA absorbée par CILGERE INTERENTREPRISES en date du 30 juin 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006

Et à la suite de la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES CILGERE intégrant cette structure dans le périmètre de l'accord d'intéressement,

Les signataires du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE se sont rapprochés afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La société COCITRA AIDE AU LOGEMENT faisant partie de l'UES CILGERE par avenant à l'accord de formalisation de l'UES CILGERE du 30 juin 2006, intègre le périmètre de l'accord de Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

Les salariés de COCITRA AIDE AU LOGEMENT bénéficient des dispositions du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE à compter de la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires (dont une version électronique) à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz, le 30 juin 2006 en 9 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant Pour les organisations syndicales
l'UES BATIGERE, l'UES QUADRAL, l'UES représentatives du personnel des 3 UES :
CILGERE,

UES BATIGERE :

M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de
Directeur Général de la société INTERPART,
ayant reçu mandat à cet effet,

- CFE/CGC :
Mme Josette CHARLOIS

M. Luc PRIEM

- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE

M. Jean-Pierre NELH

- CFTC :
M. Patrick TOUSSAINT

M. Serge BREMEC

- SNPHLM
M. Laurent L'HOMEL

- FO :
M. Eric SAINT-POL

M. Michel BIENCOURT

- CGT :
M. Alain HEINZ

M. Jean-Pierre AMAND

UES QUADRAL :

- CFE/CGC :
M. Alain TARON

- CFTC :
M. Roland CAMUT

UES CILGERE :

- SNUHAB - CFE/CGC :
Mme Marie KINNE

- CFTC :
M. Paul OLESZCZAK

ANNEXE : Liste des personnes morales composant les 3 UES